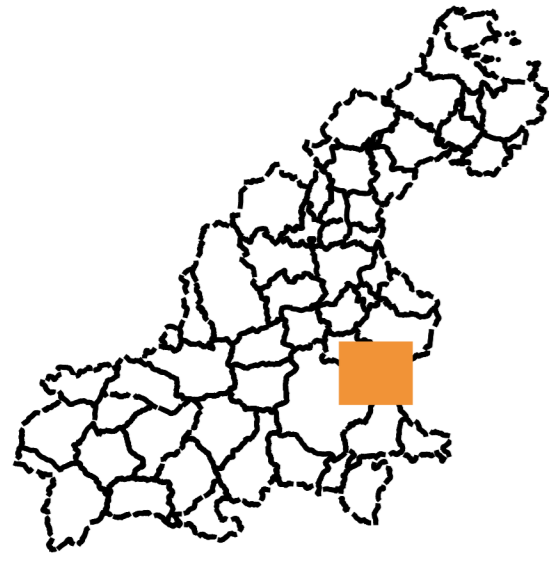


PLAN DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Commune de Saint-Adrien

Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération Septembre 2022 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Cadastre 2020



Émis en préfecture le 10/02/2023
Affiché le 13/02/2023
ID : 022-2020/P181-2023/010-23P/L18_5_A054-AU

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

- AS1 - Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à l'alimentation des collectivités humaines :
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

- EL9 - Passage piéton sur le littoral

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

- AC1 - Monuments Historiques
- Site
- Périmètre de protection éloigné
- AC2 - Monuments naturels et sites
- Site classé
- Site inscrit
- AC4 - Patrimoine architectural et urbain

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- EL8 - Centres de surveillance de la navigation, aux amers, aux feux et aux phares

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Énergie

- I3 - Protection des canalisations de transport de gaz
- I4 - Protection des lignes électriques

Communications

- EL 11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des voies express et des déviations d'agglomération
- T1 - Voies ferrées
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement (non cartographié sur le plan, implique tout le territoire en dehors de la servitude T5)

Communications électroniques

- PT1 - Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

